

équitable d'imposer une mesure aussi rigou-
reusement le but d'atténuer les dispositions prévues
à la loi de 1923, la commission a décidé de reporter au 31 janvier 1924, la
date fixée par le projet gouvernemental au 1er
janvier 1924.

En attendant suite à ce décret de fixer dans un
article spécial quels seraient les moyens de paie-
ment à envisager lorsque la contribution serait
versée en une seule fois, la commission a décidé
d'autoriser le paiement soit en titres de rentes,
soit en bons de la Défense nationale, soit en
bons de rentes remboursés à leurs cours
actuels en Bourse, majorés de 11 % en ce
qui concerne les rentes perpétuelles.

PUR LES PETITS PROPRIETAIRES
Sur la proposition de M. Deyrie, la commis-
sion a adopté une disposition concernant les
propriétaires de biens fonciers non bâtis,
souhaitant pour leur compte les terrains qu'ils
possèdent et dont le revenu cadastral n'excède
pas 600 francs.

TAXATION DES AVOIRS A L'ETRANGER
Sur la proposition de Léon Blum, la commis-
sion a adopté le principe d'une taxation des
avoirs à l'étranger.

Un amendement de M. Moutet concernant les
conditions a été renvoyé à l'examen du gouver-
nement.

BENEFICES AGRICOLES
Enfin, on ce qui concerne les bénéfices agri-
coles, la commission a décidé de fixer à 10.000 fr.
le revenu au-dessous duquel on ne serait pas
taxé.
Le taux a été ensuite fixé à 2 % de 10.000 à
20.000 ; à 3 % de 20.000 à 50.000 ; à 4 % au-dessus
de 50.000.

Ensemble du projet financier a été finale-
ment adopté par 16 voix contre 1, celles de Bokan-
owski, Champetier de Ribes, Desjardins et de
Seydoux du Pôul.

Après la séance M. Malvy a déclaré qu'il
avait l'impression que la discussion s'engagerait
à l'avenir devant la Chambre.

NOTRE ALMANACH

pour 1926, est paru

Nos lecteurs trouveront dans cet almanach
le plus complet de toutes les publications
similaires

Calendrier Horticole et Agricole
— Les nouveaux tarifs des P.T.T.
LE JEU DU DEVIN Oracle très détaillé
L'organisation politique du Nord,
du Pas-de-Calais et de l'Alsace
— Le calcul de l'impôt sur les
salaires
— Les fêtes à souhaiter
— Le que tous le monde doit
savoir
— Conseils pratiques
— Comment résoudre les mots
croisés
— La mode d'aujourd'hui
— Les combats de
coqs dans le Nord
— Une chronique
documentaire de T. S. F.
— Les bonnes plantes

LE PLUS AMUSANT
LE MIEUX ILLUSTRÉ

En vente partout : 1,25

Écrivez-le à tous nos dépositaires
et vendeurs.

Travaux parlementaires

Notre ami Ch. Saint-Venant, député du Nord,
vient d'être désigné comme rapporteur de la
Commission chargée de l'étude de la proposition
de loi relative à la rupture par volonté unilatérale
du contrat qui unit les représentants de
commerce aux maisons qu'ils représentent.

D'autre part, Saint-Venant a été désigné
comme membre de la sous-commission d'en-
quête chargée de l'examen de la question de
l'emploi des enfants dans les théâtres.

OBTENEZ LE PART DE CE MILLION DE FRANCS

Une bonne nouvelle pour les femmes qui désirent faire des économies

C'est parce que les femmes ont de plus en
plus le désir de passer jeunes à 40 et même
à 50 ans que des quantités considérables de crème
Tokolon sont actuellement employées, non
seulement en France, mais dans le monde
entier. Partout, des femmes appartenant de la
quarantaine et d'autres d'un âge avancé ob-
tiennent un teint merveilleux grâce à l'emploi
de ce remarquable aliment pour la peau et les
tissus. La crème Tokolon est l'huile d'olive pré-
digérée contenue dans la crème Tokolon pro-
cure exactement à l'épiderme la nourriture
dont il a besoin. Non seulement elle infuse
rapidement à la peau une vie nouvelle, rendant
les Jones fermes, fraîches et roses, mais en
fournissant une nourriture appropriée direc-
telle à la cellule est le plus nécessaire, elle con-
tribue à reconstruire les tissus râtés et empêche
la formation des rides et des rides.

Cependant, les produits employés dans la
crème Tokolon ayant subi une hausse contin-
uelle il est de plus en plus difficile d'augmen-
ter le prix de ce produit. Afin que ses clients
puissent profiter des stocks existants dont les
matières premières furent achetées à des prix
qu'il n'est plus possible d'obtenir, la Maison Tokolon fournira
à l'ancien prix aussi longtemps que ces stocks
dureront.

La réunion des négociants de vins du Nord

Dimanche, à 11 h., le syndicat des commer-
çants en gros de vins et spiritueux du départe-
ment du Nord a tenu à Lille, sa réunion annuelle
sous la présidence de M. Defort, président du
syndicat.

Dans les exposés des rapports, il fut donné
connaissance de l'importance toujours croissante
du syndicat des vins et spiritueux du Nord, qui
par son organisation et le nombre de ses adhé-
rents peut être classé comme l'un des plus impor-
tants de la corporation de France.

Des différentes questions qui furent traitées ;
il fut cité celles relatives : à la suppression
de la taxe de consommation sur les spiritueux
et son remplacement par une taxe forfaitaire,
qui mettrait un terme aux fraudes scandaleuses,
donnerait un rendement considérable, tout en supprimant une taxe excessive ;

à la réforme de l'impôt sur l'établissement
du chiffre d'affaires ;

à l'établissement du contingentement des
rhumers ;

Aux nouveaux modes établis par l'adminis-
tration des contributions indirectes pour la cir-
culation des boissons sous régime 3 D ;

Au projet de loi relatif à la responsabilité
judiciaire.

Au décret du 15 août 1925, venant modifier
celui du 19 août 1921 et traitant particulièrement
de l'attribution de droits des vins, question grosse
de conséquence pour le commerce de détail, qui
tout en travaillant avec la plus grande loyauté
se trouverait exposé à des pénalités pour des
erreurs auxquelles il lui est impossible de parer.

Aux lourdes charges qui pèsent sur le com-
merce des boissons et que si elles s'accroissent
encore le réduiraient à néant ; ce qui supprimerait
aux consommateurs l'étal, un des plus impor-
tants éléments.

REMISE DES RECOMPENSES

A l'issue de l'assemblée générale, il fut procé-
dé à la remise des récompenses aux employés
dont les noms suivent pour bons et loyaux
services :

FONDATION HOUBRON. — Grand diplôme :
Henri Douay, 45 ans de services ; Emile Cavelier
31 ans de services.

Grandes médailles d'honneur : Léon Carpen-
tier ; Emile Desobres ; Irénée Brabant ; Pierre
Jonckers ; Léon Vesin ; Anouïe Massé ; Eugène
Flamand, (ayant plus de 25 années de services),
Médailles de 1re classe : Albert Parnat et
François Desarmat, (ayant plus de 20 années de
services).

Médailles de bronze : Victor Obin ; Emile
Nager ; Théodore Caron, (ayant 20 années de
services).

Diplômes : — François Levillon ; Gilbert Vol-
trant ; Marie Grimpoint ; Alfred Olivier ; Georges
Jacob ; Hélène Rilland et Victor Desoatier, (ayant
plus de 15 années de services).

LE BANQUET

A midi et demi, un banquet réunissait à l'hôtel
Delanoy, la majorité des membres qui avaient
assisté à l'assemblée générale.

A la table d'honneur avaient pris place autour
de M. Defort, président du syndicat national ;
M. Chavin, chef de cabinet du Préfet ; Guillon,
président du syndicat de Lille ; Coustel, direc-
teur des contributions indirectes ; Taffin, adjoint

LES SUCCESSIONS EN DESHERENCE

Notre ami, Auguste BEAUVILLAIN, député
du Nord, vient de déposer sur le bureau de la
Chambre le projet de loi suivant, en addition à
l'article 723 du Code Civil : « Est attribué à la
communauté ou se trouvent situés les biens ou
valeurs en desherence, la moitié de ces biens ou
valeurs, l'autre moitié restant dévolue à l'état. »

« L'action des héritiers non connus au moment
du décès sera déchu au bout de 5 ans après
la date du décès. Les successions pour lesquelles
ce délai de 5 ans n'est pas intervenu, le surplus sera
renversé dans la caisse de la commune où s'est
ouverte la succession. »

Les considérations suivantes sont exposées :
« Il est un fait acquis que la plupart des for-
tunes, surtout celles des biens fonciers ou im-
mobiliers, sont constituées par l'activité de la collec-
tivité qui donne, en tout cas, à ces fortunes une
énorme plus-value. Les exemples abondent dans
de nombreuses villes les communes où, dans un
laps de temps relativement court, la propriété
bâtie et foncière a doublé de valeur. Les munici-
palités coopèrent à cet accroissement de la
fortune par tous les travaux d'utilité qui renfor-
cent le prix des propriétés. Il apparaît, dans
ces conditions, qu'il y aurait injustice à faire pro-
fiter de temps à autre les communes et par réper-
cussion, leur population, d'un équitable retour
de fortune dans les cas de successions avec
la contribution de tous les éléments communaux. »

LES SUCCESSIONS EN DESHERENCE

Notre ami, Auguste BEAUVILLAIN, député
du Nord, vient de déposer sur le bureau de la
Chambre le projet de loi suivant, en addition à
l'article 723 du Code Civil : « Est attribué à la
communauté ou se trouvent situés les biens ou
valeurs en desherence, la moitié de ces biens ou
valeurs, l'autre moitié restant dévolue à l'état. »

« L'action des héritiers non connus au moment
du décès sera déchu au bout de 5 ans après
la date du décès. Les successions pour lesquelles
ce délai de 5 ans n'est pas intervenu, le surplus sera
renversé dans la caisse de la commune où s'est
ouverte la succession. »

Les considérations suivantes sont exposées :
« Il est un fait acquis que la plupart des for-
tunes, surtout celles des biens fonciers ou im-
mobiliers, sont constituées par l'activité de la collec-
tivité qui donne, en tout cas, à ces fortunes une
énorme plus-value. Les exemples abondent dans
de nombreuses villes les communes où, dans un
laps de temps relativement court, la propriété
bâtie et foncière a doublé de valeur. Les munici-
palités coopèrent à cet accroissement de la
fortune par tous les travaux d'utilité qui renfor-
cent le prix des propriétés. Il apparaît, dans
ces conditions, qu'il y aurait injustice à faire pro-
fiter de temps à autre les communes et par réper-
cussion, leur population, d'un équitable retour
de fortune dans les cas de successions avec
la contribution de tous les éléments communaux. »

DIPLOMES DE DROIT

L'« Officiel » publie l'arrêté suivant :
Les Facultés de droit des Universités de Lille
sont autorisées par l'arrêté du 12 mai 1925 à
délivrer des diplômes de droit instituant
des diplômes d'études supérieures de droit instituant
par l'article 1, du décret du 9 mai 1925, savoir :
1. Diplôme d'études supérieures de droit romain
et Histoire du droit ; 2. Diplôme d'études supé-
rieures de droit privé ; 3. Diplôme d'études supé-
rieures d'économie politique.

UNE PERSONNE RECONNAISSANTE
ayant maigri de 97 k. à 68 k. (poids normal) en
3 mois 1/2, par l'emploi du TIE DE GOA, et
ayant ainsi retrouvé sa bonne santé d'autrefois,
le signe aux personnes obèses.
TIE DE GOA, toutes pharmacies, la Boite 5.60.
1-0887

T.S.F.

RADIO-PARIS. — 1. Avec plaisir, marche ; 2. Les
trois roses, valse ; 3. Romance, solo de violon
à la mandoline ; 4. Deuxième berceuse ; 5. Ba-
tignoles, solo de violoncelle ; 6. Les Larmes de Pier-
rot, fox-trot ; 7. Héroïde ; 8. La Lettre
du Canadien ; 9. Desir, solo de violon ;
10. Sérénade, solo de violoncelle ; 11. Concerto,
12. Sérénade, solo de violoncelle ; 13. Sérénade,
14. Sérénade, solo de violoncelle ; 15. Sérénade,
16. Sérénade, solo de violoncelle ; 17. Sérénade,
18. Sérénade, solo de violoncelle ; 19. Sérénade,
20. Sérénade, solo de violoncelle ; 21. Sérénade,
22. Sérénade, solo de violoncelle ; 23. Sérénade,
24. Sérénade, solo de violoncelle ; 25. Sérénade,
26. Sérénade, solo de violoncelle ; 27. Sérénade,
28. Sérénade, solo de violoncelle ; 29. Sérénade,
30. Sérénade, solo de violoncelle ; 31. Sérénade,
32. Sérénade, solo de violoncelle ; 33. Sérénade,
34. Sérénade, solo de violoncelle ; 35. Sérénade,
36. Sérénade, solo de violoncelle ; 37. Sérénade,
38. Sérénade, solo de violoncelle ; 39. Sérénade,
40. Sérénade, solo de violoncelle ; 41. Sérénade,
42. Sérénade, solo de violoncelle ; 43. Sérénade,
44. Sérénade, solo de violoncelle ; 45. Sérénade,
46. Sérénade, solo de violoncelle ; 47. Sérénade,
48. Sérénade, solo de violoncelle ; 49. Sérénade,
50. Sérénade, solo de violoncelle ; 51. Sérénade,
52. Sérénade, solo de violoncelle ; 53. Sérénade,
54. Sérénade, solo de violoncelle ; 55. Sérénade,
56. Sérénade, solo de violoncelle ; 57. Sérénade,
58. Sérénade, solo de violoncelle ; 59. Sérénade,
60. Sérénade, solo de violoncelle ; 61. Sérénade,
62. Sérénade, solo de violoncelle ; 63. Sérénade,
64. Sérénade, solo de violoncelle ; 65. Sérénade,
66. Sérénade, solo de violoncelle ; 67. Sérénade,
68. Sérénade, solo de violoncelle ; 69. Sérénade,
70. Sérénade, solo de violoncelle ; 71. Sérénade,
72. Sérénade, solo de violoncelle ; 73. Sérénade,
74. Sérénade, solo de violoncelle ; 75. Sérénade,
76. Sérénade, solo de violoncelle ; 77. Sérénade,
78. Sérénade, solo de violoncelle ; 79. Sérénade,
80. Sérénade, solo de violoncelle ; 81. Sérénade,
82. Sérénade, solo de violoncelle ; 83. Sérénade,
84. Sérénade, solo de violoncelle ; 85. Sérénade,
86. Sérénade, solo de violoncelle ; 87. Sérénade,
88. Sérénade, solo de violoncelle ; 89. Sérénade,
90. Sérénade, solo de violoncelle ; 91. Sérénade,
92. Sérénade, solo de violoncelle ; 93. Sérénade,
94. Sérénade, solo de violoncelle ; 95. Sérénade,
96. Sérénade, solo de violoncelle ; 97. Sérénade,
98. Sérénade, solo de violoncelle ; 99. Sérénade,
100. Sérénade, solo de violoncelle ; 101. Sérénade,
102. Sérénade, solo de violoncelle ; 103. Sérénade,
104. Sérénade, solo de violoncelle ; 105. Sérénade,
106. Sérénade, solo de violoncelle ; 107. Sérénade,
108. Sérénade, solo de violoncelle ; 109. Sérénade,
110. Sérénade, solo de violoncelle ; 111. Sérénade,
112. Sérénade, solo de violoncelle ; 113. Sérénade,
114. Sérénade, solo de violoncelle ; 115. Sérénade,
116. Sérénade, solo de violoncelle ; 117. Sérénade,
118. Sérénade, solo de violoncelle ; 119. Sérénade,
120. Sérénade, solo de violoncelle ; 121. Sérénade,
122. Sérénade, solo de violoncelle ; 123. Sérénade,
124. Sérénade, solo de violoncelle ; 125. Sérénade,
126. Sérénade, solo de violoncelle ; 127. Sérénade,
128. Sérénade, solo de violoncelle ; 129. Sérénade,
130. Sérénade, solo de violoncelle ; 131. Sérénade,
132. Sérénade, solo de violoncelle ; 133. Sérénade,
134. Sérénade, solo de violoncelle ; 135. Sérénade,
136. Sérénade, solo de violoncelle ; 137. Sérénade,
138. Sérénade, solo de violoncelle ; 139. Sérénade,
140. Sérénade, solo de violoncelle ; 141. Sérénade,
142. Sérénade, solo de violoncelle ; 143. Sérénade,
144. Sérénade, solo de violoncelle ; 145. Sérénade,
146. Sérénade, solo de violoncelle ; 147. Sérénade,
148. Sérénade, solo de violoncelle ; 149. Sérénade,
150. Sérénade, solo de violoncelle ; 151. Sérénade,
152. Sérénade, solo de violoncelle ; 153. Sérénade,
154. Sérénade, solo de violoncelle ; 155. Sérénade,
156. Sérénade, solo de violoncelle ; 157. Sérénade,
158. Sérénade, solo de violoncelle ; 159. Sérénade,
160. Sérénade, solo de violoncelle ; 161. Sérénade,
162. Sérénade, solo de violoncelle ; 163. Sérénade,
164. Sérénade, solo de violoncelle ; 165. Sérénade,
166. Sérénade, solo de violoncelle ; 167. Sérénade,
168. Sérénade, solo de violoncelle ; 169. Sérénade,
170. Sérénade, solo de violoncelle ; 171. Sérénade,
172. Sérénade, solo de violoncelle ; 173. Sérénade,
174. Sérénade, solo de violoncelle ; 175. Sérénade,
176. Sérénade, solo de violoncelle ; 177. Sérénade,
178. Sérénade, solo de violoncelle ; 179. Sérénade,
180. Sérénade, solo de violoncelle ; 181. Sérénade,
182. Sérénade, solo de violoncelle ; 183. Sérénade,
184. Sérénade, solo de violoncelle ; 185. Sérénade,
186. Sérénade, solo de violoncelle ; 187. Sérénade,
188. Sérénade, solo de violoncelle ; 189. Sérénade,
190. Sérénade, solo de violoncelle ; 191. Sérénade,
192. Sérénade, solo de violoncelle ; 193. Sérénade,
194. Sérénade, solo de violoncelle ; 195. Sérénade,
196. Sérénade, solo de violoncelle ; 197. Sérénade,
198. Sérénade, solo de violoncelle ; 199. Sérénade,
200. Sérénade, solo de violoncelle ; 201. Sérénade,
202. Sérénade, solo de violoncelle ; 203. Sérénade,
204. Sérénade, solo de violoncelle ; 205. Sérénade,
206. Sérénade, solo de violoncelle ; 207. Sérénade,
208. Sérénade, solo de violoncelle ; 209. Sérénade,
210. Sérénade, solo de violoncelle ; 211. Sérénade,
212. Sérénade, solo de violoncelle ; 213. Sérénade,
214. Sérénade, solo de violoncelle ; 215. Sérénade,
216. Sérénade, solo de violoncelle ; 217. Sérénade,
218. Sérénade, solo de violoncelle ; 219. Sérénade,
220. Sérénade, solo de violoncelle ; 221. Sérénade,
222. Sérénade, solo de violoncelle ; 223. Sérénade,
224. Sérénade, solo de violoncelle ; 225. Sérénade,
226. Sérénade, solo de violoncelle ; 227. Sérénade,
228. Sérénade, solo de violoncelle ; 229. Sérénade,
230. Sérénade, solo de violoncelle ; 231. Sérénade,
232. Sérénade, solo de violoncelle ; 233. Sérénade,
234. Sérénade, solo de violoncelle ; 235. Sérénade,
236. Sérénade, solo de violoncelle ; 237. Sérénade,
238. Sérénade, solo de violoncelle ; 239. Sérénade,
240. Sérénade, solo de violoncelle ; 241. Sérénade,
242. Sérénade, solo de violoncelle ; 243. Sérénade,
244. Sérénade, solo de violoncelle ; 245. Sérénade,
246. Sérénade, solo de violoncelle ; 247. Sérénade,
248. Sérénade, solo de violoncelle ; 249. Sérénade,
250. Sérénade, solo de violoncelle ; 251. Sérénade,
252. Sérénade, solo de violoncelle ; 253. Sérénade,
254. Sérénade, solo de violoncelle ; 255. Sérénade,
256. Sérénade, solo de violoncelle ; 257. Sérénade,
258. Sérénade, solo de violoncelle ; 259. Sérénade,
260. Sérénade, solo de violoncelle ; 261. Sérénade,
262. Sérénade, solo de violoncelle ; 263. Sérénade,
264. Sérénade, solo de violoncelle ; 265. Sérénade,
266. Sérénade, solo de violoncelle ; 267. Sérénade,
268. Sérénade, solo de violoncelle ; 269. Sérénade,
270. Sérénade, solo de violoncelle ; 271. Sérénade,
272. Sérénade, solo de violoncelle ; 273. Sérénade,
274. Sérénade, solo de violoncelle ; 275. Sérénade,
276. Sérénade, solo de violoncelle ; 277. Sérénade,
278. Sérénade, solo de violoncelle ; 279. Sérénade,
280. Sérénade, solo de violoncelle ; 281. Sérénade,
282. Sérénade, solo de violoncelle ; 283. Sérénade,
284. Sérénade, solo de violoncelle ; 285. Sérénade,
286. Sérénade, solo de violoncelle ; 287. Sérénade,
288. Sérénade, solo de violoncelle ; 289. Sérénade,
290. Sérénade, solo de violoncelle ; 291. Sérénade,
292. Sérénade, solo de violoncelle ; 293. Sérénade,
294. Sérénade, solo de violoncelle ; 295. Sérénade,
296. Sérénade, solo de violoncelle ; 297. Sérénade,
298. Sérénade, solo de violoncelle ; 299. Sérénade,
300. Sérénade, solo de violoncelle ; 301. Sérénade,
302. Sérénade, solo de violoncelle ; 303. Sérénade,
304. Sérénade, solo de violoncelle ; 305. Sérénade,
306. Sérénade, solo de violoncelle ; 307. Sérénade,
308. Sérénade, solo de violoncelle ; 309. Sérénade,
310. Sérénade, solo de violoncelle ; 311. Sérénade,
312. Sérénade, solo de violoncelle ; 313. Sérénade,
314. Sérénade, solo de violoncelle ; 315. Sérénade,
316. Sérénade, solo de violoncelle ; 317. Sérénade,
318. Sérénade, solo de violoncelle ; 319. Sérénade,
320. Sérénade, solo de violoncelle ; 321. Sérénade,
322. Sérénade, solo de violoncelle ; 323. Sérénade,
324. Sérénade, solo de violoncelle ; 325. Sérénade,
326. Sérénade, solo de violoncelle ; 327. Sérénade,
328. Sérénade, solo de violoncelle ; 329. Sérénade,
330. Sérénade, solo de violoncelle ; 331. Sérénade,
332. Sérénade, solo de violoncelle ; 333. Sérénade,
334. Sérénade, solo de violoncelle ; 335. Sérénade,
336. Sérénade, solo de violoncelle ; 337. Sérénade,
338. Sérénade, solo de violoncelle ; 339. Sérénade,
340. Sérénade, solo de violoncelle ; 341. Sérénade,
342. Sérénade, solo de violoncelle ; 343. Sérénade,
344. Sérénade, solo de violoncelle ; 345. Sérénade,
346. Sérénade, solo de violoncelle ; 347. Sérénade,
348. Sérénade, solo de violoncelle ; 349. Sérénade,
350. Sérénade, solo de violoncelle ; 351. Sérénade,
352. Sérénade, solo de violoncelle ; 353. Sérénade,
354. Sérénade, solo de violoncelle ; 355. Sérénade,
356. Sérénade, solo de violoncelle ; 357. Sérénade,
358. Sérénade, solo de violoncelle ; 359. Sérénade,
360. Sérénade, solo de violoncelle ; 361. Sérénade,
362. Sérénade, solo de violoncelle ; 363. Sérénade,
364. Sérénade, solo de violoncelle ; 365. Sérénade,
366. Sérénade, solo de violoncelle ; 367. Sérénade,
368. Sérénade, solo de violoncelle ; 369. Sérénade,
370. Sérénade, solo de violoncelle ; 371. Sérénade,
372. Sérénade, solo de violoncelle ; 373. Sérénade,
374. Sérénade, solo de violoncelle ; 375. Sérénade,
376. Sérénade, solo de violoncelle ; 377. Sérénade,
378. Sérénade, solo de violoncelle ; 379. Sérénade,
380. Sérénade, solo de violoncelle ; 381. Sérénade,
382. Sérénade, solo de violoncelle ; 383. Sérénade,
384. Sérénade, solo de violoncelle ; 385. Sérénade,
386. Sérénade, solo de violoncelle ; 387. Sérénade,
388. Sérénade, solo de violoncelle ; 389. Sérénade,
390. Sérénade, solo de violoncelle ; 391. Sérénade,
392. Sérénade, solo de violoncelle ; 393. Sérénade,
394. Sérénade, solo de violoncelle ; 395. Sérénade,
396. Sérénade, solo de violoncelle ; 397. Sérénade,
398. Sérénade, solo de violoncelle ; 399. Sérénade,
400. Sérénade, solo de violoncelle ; 401. Sérénade,
402. Sérénade, solo de violoncelle ; 403. Sérénade,
404. Sérénade, solo de violoncelle ; 405. Sérénade,
406. Sérénade, solo de violoncelle ; 407. Sérénade,
408. Sérénade, solo de violoncelle ; 409. Sérénade,
410. Sérénade, solo de violoncelle ; 411. Sérénade,
412. Sérénade, solo de violoncelle ; 413. Sérénade,
414. Sérénade, solo de violoncelle ; 415. Sérénade,
416. Sérénade, solo de violoncelle ; 417. Sérénade,
418. Sérénade, solo de violoncelle ; 419. Sérénade,
420. Sérénade, solo de violoncelle ; 421. Sérénade,
422. Sérénade, solo de violoncelle ; 423. Sérénade,
424. Sérénade, solo de violoncelle ; 425. Sérénade,
426. Sérénade, solo de violoncelle ; 427. Sérénade,
428. Sérénade, solo de violoncelle ; 429. Sérénade,
430. Sérénade, solo de violoncelle ; 431. Sérénade,
432. Sérénade, solo de violoncelle ; 433. Sérénade,
434. Sérénade, solo de violoncelle ; 435. Sérénade,
436. Sérénade, solo de violoncelle ; 437. Sérénade,
438. Sérénade, solo de violoncelle ; 439. Sérénade,
440. Sérénade, solo de violoncelle ; 441. Sérénade,
442. Sérénade, solo de violoncelle ; 443. Sérénade,
444. Sérénade, solo de violoncelle ; 445. Sérénade,
446. Sérénade, solo de violoncelle ; 447. Sérénade,
448. Sérénade, solo de violoncelle ; 449. Sérénade,
450. Sérénade, solo de violoncelle ; 451. Sérénade,
452. Sérénade, solo de violoncelle ; 453. Sérénade,
454. Sérénade, solo de violoncelle ; 455. Sérénade,
456. Sérénade, solo de violoncelle ; 457. Sérénade,
458. Sérénade, solo de violoncelle ; 459. Sérénade,
460. Sérénade, solo de violoncelle ; 461. Sérénade,
462. Sérénade, solo de violoncelle ; 463. Sérénade,
464. Sérénade, solo de violoncelle ; 465. Sérénade,
466. Sérénade, solo de violoncelle ; 467. Sérénade,
468. Sérénade, solo de violoncelle ; 469. Sérénade,
470. Sérénade, solo de violoncelle ; 471. Sérénade,
472. Sérénade, solo de violoncelle ; 473. Sérénade,
474. Sérénade, solo de violoncelle ; 475. Sérénade,
476. Sérénade, solo de violoncelle ; 477. Sérénade,
478. Sérénade, solo de violoncelle ; 479. Sérénade,
480. Sérénade, solo de violoncelle ; 481. Sérénade,
482. Sérénade, solo de violoncelle ; 483. Sérénade,
484. Sérénade, solo de violoncelle ; 485. Sérénade,
486. Sérénade, solo de violoncelle ; 487. Sérénade,
488. Sérénade, solo de violoncelle ; 489. Sérénade,
490. Sérénade, solo de violoncelle ; 491. Sérénade,
492. Sérénade, solo de violoncelle ; 493. Sérénade,
494. Sérénade, solo de violoncelle ; 495. Sérénade,
496. Sérénade, solo de violoncelle ; 497. Sérénade,
498. Sérénade, solo de violoncelle ; 499. Sérénade,
500. Sérénade, solo de violoncelle ; 501. Sérénade,
502. Sérénade, solo de violoncelle ; 503. Sérénade,
504. Sérénade, solo de violoncelle ; 505. Sérénade,
506. Sérénade, solo de violoncelle ; 507. Sérénade,
508. Sérénade, solo de violoncelle ; 509. Sérénade,
510. Sérénade, solo de violoncelle ; 511. Sérénade,
512. Sérénade, solo de violoncelle ; 513. Sérénade,
514. Sérénade, solo de violoncelle ; 515. Sérénade,
516. Sérénade, solo de violoncelle ; 517. Sérénade,
518. Sérénade, solo de violoncelle ; 519. Sérénade,
520. Sérénade, solo de violoncelle ; 521. Sérénade,
522. Sérénade, solo de violoncelle ; 523. Sérénade,
524. Sérénade, solo de violoncelle ; 525. Sérénade,
526. Sérénade, solo de violoncelle ; 527. Sérénade,
528. Sérénade, solo de violoncelle ; 529. Sérénade,
530. Sérénade, solo de violoncelle ; 531. Sérénade,
532. Sérénade, solo de violoncelle ; 533. Sérénade,
534. Sérénade, solo de violoncelle ; 535. Sérénade,
536. Sérénade, solo de violoncelle ; 537. Sérénade,
538. Sérénade, solo de violoncelle ; 539. Sérénade,
540. Sérénade, solo de violoncelle ; 541. Sérénade,
542. Sérénade, solo de violoncelle ; 543. Sérénade,
544. Sérénade, solo de violoncelle ; 545. Sérénade,
546. Sérénade, solo de violoncelle ; 547. Sérénade,
548. Sérénade, solo de violoncelle ; 549. Sérénade,
550. Sérénade, solo de violoncelle ; 551. Sérénade,
552. Sérénade, solo de violoncelle ; 553. Sérénade,
554. Sérénade, solo de violoncelle ; 555. Sérénade,
556. Sérénade, solo de violoncelle ; 557. Sérénade,
558. Sérénade, solo de violoncelle ; 559. Sérénade,
560. Sérénade, solo de violoncelle ; 561. Sérénade,
562. Sérénade, solo de violoncelle ; 563. Sérénade,
564. Sérénade, solo de violoncelle ; 565. Sérén